

<i>Donnez-moi plutôt à Penanrun (e)</i> <i>Ou bien au Seigneur Salaün (f)</i> <i>10</i> <i>Donnez moi plutôt à Kerthomas,</i> <i>C'est celui qui est le plus aimable ;</i> <i>Il vient souvent dans cette maison ;</i> <i>Vous lui permettez</i> <i>de me faire la cour.</i>		<i>dans cette maison, et vous lui</i> <i>permettiez de me faire la cour !</i>
---	--	--

Signalons aussi que la strophe précédente à ce passage dans *Les Derniers Bretons* : « Car la petite bécassine qui fait sa nichée sous la glace du marais a moins de fraîcheur autour d'elle que je n'ai d'amour au fond de mon cœur ! » est absente du texte d'Aymar de Blois comme de celui du *Lycée Armoricaïn*. Doit-on y voir la preuve qu'Emile Souvestre avait une autre source, à moins qu'il ne s'agisse d'un rajout personnel ?

Alexandre Lédan retranscrit aussi la version bretonne de ce texte dans son manuscrit IV. Il l'avait déjà à sa disposition en juillet 1834 comme le prouve la liste publiée dans *L'Ami du Cultivateur / Mignon al Labourer*. Elle n'est donc pas issue du livre du chevalier de Fréminville *les Antiquités du Finistère*, publié en 1835, comme le pensait Joseph Ollivier. Comme l'a montré Laurence Berthou-Bécam, la version Lédan est très proche de celle d'Aymar de Blois. L'imprimeur morlaisien pourrait l'avoir reçu directement de ce dernier qu'il connaissait bien³³⁸. Emile Souvestre garda ce texte dans les éditions postérieures à 1836. Il rajouta juste une note indiquant de voir « le Barzaz Breiz pour les variantes de ce guerz³³⁹. »

23) Le Cloarec de Laoudour (II, p. 275-283).

Dans le second manuscrit d'Alexandre Lédan, nous trouvons le texte *Cloarec al Laoudour*. Nous ignorons sa date exacte de transcription. Par contre, ce qui est sur c'est que l'imprimeur l'avait à sa disposition en juillet 1834, comme le montre sa mention dans la liste parue dans *L'Ami du Cultivateur / Mignon al Labourer*³⁴⁰.

La traduction que propose Emile Souvestre suit pas à pas la version bretonne de Lédan. Il a seulement fondu en une strophe les couplets 42 et 43. De plus l'avant dernière phrase « *Et il sera respecté (...)* » n'est pas issue du texte du manuscrit. Cette strophe supplémentaire et les variantes que l'on trouve entre les deux sont-elles à mettre sur le compte d'une hypothétique autre version ou bien sur des développements dus au traducteur :

³³⁸ L. Berthou-Bécam, *Enquête (...)*, vol. 1, p. 164-172. Voir aussi pour la version Lédan, tome III, II.4.10.

³³⁹ E. Souvestre, *Les Derniers Bretons*, Terre de Brume, 1997, tome 1, p. 226.

³⁴⁰ D. Laurent, *Aux sources*, op. cit., XLI et XLV, p. 250. Pour la version Lédan voir tome III, II.2.76.

Manuscrit Lédan, ms. II, p. 496-503	Emile Souvestre :
1. Na va mamic paour, grit va guele èz, Car va c'halonic a zo dies.	p. 275-276 : <i>Ma chère petite mère, faites-moi mon lit à l'aise, car mon pauvre cœur est difficile ;</i>
2. Car va c'halonic a zo dies ; C'hoant a meus da vont d'al leur nevez. (...)	<i>Car mon pauvre cœur est difficile !...</i> <i>- J'ai envie d'aller à l'aire neuve.</i> (...)
13. Sonet-hu demp prest un abaden, Ma zimp va douç ha me en dachen. (...)	p. 277 : <i>Jouez, sonneurs, jouez le bal, que ma douce et moi nous dansions !</i> (...)
36. Debonjour, Roue ha Rouanes ; Me a zeu yaouancq mad d'ho pales. (...)	P. 281 : <i>Bonjour, roi et reine ! moi, jeune et bon breton, je suis venu dans votre palais</i> (...)
42. Mar scriffin en ru hac en guen Ec'h allo bale en pep tachen.	P. 282-283 : <i>Que j'écrive en rouge et en bleu, qu'il marche librement dans toute la France avec son penbas à la main.</i>
43. Mar scrifàn dezàn en ru hac en glas Bale hardi gant ur pennat bas.	<i>Et il sera respecté partout comme le défenseur des jeunes filles.</i>
44. Pa vezo arru en e ganton Deus ur baysantez ober un itron.	<i>Et quand il sera rendu dans son pays, de la penneres il fera une dame !</i>

Emile Souvestre maintint ce texte dans les éditions postérieures des *Derniers Bretons*.

24) La Meunière (II, p. 288-289).

Ce texte fut supprimé des éditions suivantes.

25) Le Franc Buveur (II, p. 290-292).

Il s'agit d'une traduction littérale de cinq des treize couplets de *Son Bacchus*, qui se trouva dans le manuscrit IV, de la collection Lédan³⁴¹. L'imprimeur ne cite pas ce chant dans la liste des textes qu'il avait en sa possession en juillet 1834. Sa transcription est d'ailleurs postérieure à

³⁴¹ Voir Tome III, II.4.21.